

Ass. de producteurs et artisans de Chantecaille

Chantecaille & Compagnie

Charte - version 22/06/2020

Nous avons travaillé à la rédaction d'une charte qui définirait les principes fondamentaux de l'agriculture conduite par les producteurs membres de l'association.

L'éthique de cette démarche, c'est :

Une agriculture qui respecte l'ensemble des acteurs d'un territoire et les associe aux choix, qui respecte le vivant et gère les équilibres biologiques (travailler avec la nature, assurer le bien-être des animaux), qui permette aux paysans d'aller vers l'autonomie, qui améliore les conditions de travail au quotidien.

Un paysan qui travaille dans la transparence en partenariat avec les consommateurs.

Un consommateur qui se réapproprie les réalités de la production (risques météo, temps de travail, saisonnalité, investissement...).

Cette charte s'organise donc autour de ces points fondamentaux :

I - Une agriculture locale, de proximité

La proximité entre consommateurs et producteurs permet :

Pour les producteurs, de récupérer une partie de la valeur ajoutée

Pour les consommateurs, de retrouver un contact direct avec le producteur, de disposer de produits de qualité et de soutenir des formes d'agricultures alternatives.

Cette relocalisation de l'économie répond aussi à la préoccupation écologique de diminuer les dépenses énergétiques et au souci de maintenir des emplois en milieu rural.

« Re-territorialiser » l'agriculture nécessite une implication tant des producteurs que des consommateurs. La re-localisation des échanges commerciaux implique une évolution des consommateurs qui doivent « raisonner » leurs achats. Ils deviennent davantage acteurs dans l'échange.

Les circuits courts limitent les surcoûts et favorisent les liens sociaux, la traçabilité des produits et la transparence sur les techniques utilisées.

II - Une agriculture écologiquement viable

Respectueuse de l'environnement, protectrice des ressources naturelles :

1. C'est le maintien ou l'enrichissement de la biodiversité. La diversité animale et végétale permet une meilleure adaptation des espèces et des variétés aux terroirs et au climat (interdiction des OGM)

La biodiversité suppose la présence d'espaces naturels (haies, bois, landes, lieux humides) ce qui permet la régulation hydrique, la lutte contre l'érosion, la présence d'auxiliaires...

2. C'est le maintien voire l'amélioration de la fertilité des sols par :

- Assolement
- Rotation des cultures
- Travail du sol limité et respectueux de la structure
- Priorité à la fertilisation organique (compost et amendement naturel) adaptées aux sols et aux types de plantes
- lien au sol et chargement limité pour l'élevage
- désherbage mécanique ou thermique

3. C'est l'emploi de produits non-toxiques pour le terre, les animaux et l'homme (utilisation d'insecticides végétaux, lutte intégrée....)

Compte tenu de leur toxicité pour les utilisateurs, l'environnement et les consommateurs, il faut refuser les traitements systématiques pour privilégier le choix des espèces et variétés adaptées, les rotations qui réduisent les risques, les méthodes d'intervention mécanique, biologique ou intégrée et toutes les méthodes qui permettent d'améliorer la résistance naturelle des plantes et des troupeaux qui doivent éviter un recours aux pesticides.

4. C'est une gestion des paysages (maintien des haies, entretien et aménagement des structures paysagères) et la préservation des zones d'intérêt écologiques.

5. C'est une protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et de l'air et de l'humus.

6. Ce sont des techniques d'élevages respectueuses de l'animal

Habitat adapté à l'espèce et à son bien-être

Alimentation majoritairement de fourrages et de céréales produits à la ferme et équilibrée avec des protéagineux et oléagineux introduit dans l'assolement

Interdiction des hormones

Soins vétérinaires réfléchis, privilégier la médecine douce

7. C'est respecter les cycles biologiques et le rythme des saisons

8. C'est favoriser une démarche écologique à tous les échelons :

- Mode de transformation économisant l'énergie
- Stockage et conservation des récoltes dans des conditions naturelles
- Emballage réutilisable et non gaspilleur d'énergie à la fabrication, à l'utilisation et à la distribution
- Distribution limitant les transports

III - Une agriculture économiquement viable et socialement équitable

C'est une agriculture économe, génératrice d'emploi et autonome qui :

- Minimise l'investissement et l'endettement ce qui favorise le revenu et la transmission des fermes
- Limite les coûts induits par une agriculture productiviste (retraitement de l'eau, désaffectation touristique)
- Recherche une répartition plus équitable de la valeur ajoutée du producteur au consommateur
- Favorise la création d'activité en milieu rural et le développement d'emplois solvables et participe ainsi au développement économique de son territoire
- Développe la solidarité entre les paysans, entre les régions, entre les pays...
- Des systèmes autonomes et économes permettent de dégager un revenu correct avec des volumes de production plus modestes que ceux exigés par les modèles industriels et concentrés, ce qui autorise davantage d'actifs agricoles.

IV - Une agriculture transparente quant à ses modes de production et un consommateur averti

- rapprocher le producteur du consommateur par l'information et la transparence sur les conditions de production et de transformation
- un dialogue direct consommateur/producteur
- des journées de visites de fermes
- description des produits sur la boutique en ligne

La relation humaine et le dialogue avec le consommateur, la transparence sur les aspects qualitatifs des produits permettront l'instauration d'un climat de confiance. Cette relation personnalisée favorisera une fidélisation qui fera du consommateur un véritable partenaire.

V - Conclusion

Cette charte englobe l'agriculture biologique mais pas seulement. Nous souhaitons l'ouverture et l'encouragement de nouvelles démarches évolutives. Il n'existe pas de modèle achevé et figé de l'agriculture alternative. C'est un état d'esprit, une dynamique à laquelle il est nécessaire de s'améliorer constamment et qui interdit de faire du sur place.

Engagement du producteur :

Je m'engage à respecter cette charte tout au long de mes relations de production avec l'Association « Chantecaille & Compagnie ».

Nom et prénom :

Structure :

Signature :